

RAPPORT DE GESTION 2025
MUTUELLE INTERENTREPRISES DU GAN

Sommaire

A.	Faits marquants de l'année 2025.....	3
B.	Analyse des résultats.....	3
1.	Affiliés et adhérents	3
2.	Cotisations et fonds de solidarité.....	4
4.	Ratios P/C	6
5.	Répartition de la consommation médicale par poste de prestations.....	9
6.	Autres produits techniques et provisions pour participation aux excédents	11
7.	Placements et produits financiers.....	12
8.	Autres charges techniques	12
9.	Résultat de l'exercice	13
C.	Analyse du bilan et de la situation financière.....	13
1.	Fonds propres et proposition d'affectation du résultat.....	13
2.	Placements	14
D.	Perspectives 2026	15
E.	Autres informations	15
1.	Entreprises souscriptrices.....	15
2.	Conventions passées avec d'autres organismes	16
2.1	Convention CETIP	16
2.2.	Convention avec les entreprises souscriptrices des contrats	16
3.	Mandats et fonctions des administrateurs au 31 décembre 2025	17
4.	Sommes versées aux administrateurs en 2025.....	17
5.	La rémunération du dirigeant opérationnel.....	18

A. Faits marquants de l'année 2025

Face à une dérive persistante de la consommation médicale observée en 2024, pour les 2 contrats, et aux pertes enregistrées par la Mutuelle entre 2022 et 2024, le Conseil d'Administration a voté une revalorisation des cotisations des contrats obligatoire et facultatif, à hauteur de 9%, à effet du 1er janvier 2025.

Sur l'exercice 2025, la consommation médicale en France a continué à être soutenue, tandis qu'elle s'est stabilisée pour la MIG.

La refacturation par GG Vie a augmenté, principalement sous l'effet d'une correction d'erreur (1,05 ETP facturés en 2024 contre 1,50 en 2025). Il est à noter que la refacturation est, depuis cet exercice, établie sur la base des coûts réels, conformément aux statuts.

À la suite d'une renégociation avec Mutuaide, la refacturation de la garantie assistance s'inscrit en nette diminution (-50% par rapport à 2024).

Pour répondre aux obligations légales en matière de rotation, un nouveau cabinet de commissariat aux comptes a été désigné. Après appel d'offres et validation par le Conseil d'Administration, le choix s'est porté sur le Cabinet Burette.

B. Analyse des résultats

1. Affiliés et adhérents

Les effectifs totaux diminuent de 12 personnes (-0,2%).

Cette diminution est principalement imputable au contrat facultatif (-76 personnes) contre une légère augmentation de 64 personnes de la population d'actifs cotisants.

En nombre	Au 31/12/2025	Au 31-12-2024	Evo 2025/2024	
			En nbre	En %
Entités sous marque GAN & GG Vie	4 579	4 527	52	1,1%
<i>Gan Assurances</i>	1 551	1 606	-55	-3,4%
<i>Groupama Gan Vie (GG Vie)</i>	2 279	2 187	92	4,2%
<i>Gan Prévoyance</i>	684	669	15	2,2%
<i>Gan Patrimoine</i>	65	65	0	0,0%
SFPJ	202	186	16	8,6%
Amaline Assurances	0	4	-4	-100,0%
Total Actifs - Contrat obligatoire	4 781	4 717	64	1,4%
Rama	2 349	2 383	-34	-1,4%
Mutuelle seule	55	60	-5	-8,3%
Loi Evin	6	41	-35	-85,4%
Invalides	91	93	-2	-2,2%
Total Maintiens de droit - Contrat facultatif	2 501	2 577	-76	-2,9%
Total Contrat obligatoire + Contrat facultatif	7 282	7 294	-12	-0,2%

Le contrat facultatif regroupe les ex-salariés¹ ayant souhaité conserver la mutuelle.

Les personnes invalides atteignant l'âge de la retraite peuvent adhérer à la Mutuelle et la sortie des effectifs invalides correspond alors à une entrée dans les effectifs retraités.

Le groupe des « Mutuelle seule » est en run-off : il s'agit d'un groupe fermé auquel il n'est plus possible d'adhérer depuis 2006. Il ne peut donc que diminuer en effectif.

Les effectifs des « Loi Evin » regroupent les personnes sortant de portabilité qui souhaitent adhérer à la Mutuelle à titre onéreux, en attendant de retrouver un emploi. Ces personnes adhèrent généralement pour une durée de l'ordre d'1 à 2 ans.

47,86% des assurés retraités du contrat facultatif sont des retraités qui ont quitté l'entreprise avant le 01/01/2009 et qui bénéficient de la contribution employeur gelée (CEG²). Cette somme est un avantage soumis à CSG.

Afin de compenser la sortie du dispositif de la CEG, la Mutuelle a mis en place un fonds de solidarité (FS) auquel contribuent d'une part les salariés et les employeurs des entités Gan et d'autre part les retraités partis avant le 01/01/2009. Les retraités des entités GAN, partis à la retraite après cette date, bénéficient de ce fonds à hauteur de 156 € HT par an. En 2024, ils représentent 47,9% des affiliés au contrat facultatif.

Amaline et SFPJ sont hors de ces dispositifs.

Contrat facultatif - En nombre	Au 31/12/2025	Au 31-12-2024	en % de la population retraitée
Bénéficiaires de la contribution entreprises (CEG)	1 197	1 259	47,86%
Bénéficiaires du Fonds de Solidarité (FS)	1 198	1 175	47,90%
Retraités hors CEG ou FS	9	9	0,36%
Loi Evin	6	41	0,24%
Invalides	91	93	3,64%
Total Maintiens de droit - Contrat facultatif	2 501	2 577	100,00%

2. Cotisations et fonds de solidarité

Les cotisations HT s'établissent à 2 682 925€ pour le contrat obligatoire (+9,9% par rapport à 2024) et à 1 445 594€ pour le contrat facultatif (+7% par rapport à 2024). Au total, le montant de cotisations 2025 progresse de 8,9 % (+336 027€).

¹ Le contrat facultatif réunit les anciens salariés désirant adhérer volontairement à la Mutuelle. Ceux-ci appartiennent soit à la population active (invalides, chômeurs) et adhèrent également au RPP, soit à la population retraitée et doivent adhérer au RAMA pour pouvoir être couverts par la Mutuelle)

² L'employeur prend en charge la cotisation de son ancien salarié à hauteur de 270€ ; le solde restant à la charge du retraité

Cotisations en €	Exercice 2025	Exercice 2024	Evo N/N-1	
			En €	En %
Contrat obligatoire - Membres participants	816 890	734 995	81 895	11,1%
Contrat obligatoire - Entreprises	1 866 035	1 706 574	159 461	9,3%
Total Actifs - Contrat obligatoire	2 682 925	2 441 569	241 356	9,9%
Contrat facultatif - Membres participants - N	966 999	860 655	106 344	12,4%
Contrat facultatif - Entreprises - N	292 891	310 784	-17 893	-5,8%
Contrat facultatif - Fonds de solidarité	185 704	179 484	6 220	3,5%
Total Maintiens de droit - Contrat facultatif	1 445 594	1 350 923	94 671	7,0%
Total Contrat obligatoire et Contrat facultatif	4 128 519	3 792 492	336 027	8,9%

Le fonds de solidarité bénéficie d'un apport de cotisations de 276 635€, tandis qu'un prélèvement a été opéré à hauteur de 185 704€, pour financer la contribution aux bénéficiaires du dispositif (1 198 bénéficiaires).

Ce fonds de solidarité s'établit à 2 960 406€ à fin 2025.

Les cotisations au fonds sont indexées sur le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) et sont soumises à la Taxe de Solidarité Additionnelle depuis le 01/10/2011.

Fonds de Solidarité en €	Exercice 2025	Exercice 2024	Evo N/N-1	
			En €	En %
Au 31/12/2024	2 869 475	2 778 188	91 286	3,3%
Cotisations FS - Entreprises	112 965	118 029	-5 064	-4,3%
Cotisations FS - Actifs	112 965	118 029	-5 064	-4,3%
Cotisations FS - Maintiens de droit	50 705	34 712	15 993	46,1%
Allègement FS - Retraités	-185 704	-179 484	-6 220	3,5%
Au 31/12/2025	2 960 406	2 869 475	90 931	3,2%

Evolution du Fonds de Solidarité	90 931	91 286
-----------------------------------------	---------------	---------------

3. Prestations et frais payés

Les prestations réglées par la Mutuelle diminuent (-0,1% au global, toutes survenances confondues). Les frais iGestion correspondent au montant facturé par Cegedim, pour son intervention comme délégataire de service (liquidateur des prestations). Les coûts de gestion facturés par iGestion représentent 2,34% des cotisations.

Prestations et frais liés aux prestations payées en € toutes survenances confondues	Exercice 2025	Exercice 2024	Evo N/N-1	
			En €	En %
Prestations CO	2 314 584	2 250 963	63 621	2,8%
Taxe médecins traitants CO	23 411	21 420	1 991	9,3%
Frais de gestion igestion	59 892	58 443	1 449	2,5%
Contrat obligatoire	2 397 887	2 330 826	67 061	2,9%
Prestations CF	1 283 710	1 355 561	-71 851	-5,3%
Taxe médecins traitants CF	10 345	9 649	696	7,2%
Frais de gestion igestion	36 708	35 820	888	2,5%
Contrat facultatif	1 330 763	1 401 030	-70 267	-5,0%
Total prestations et frais payés	3 728 650	3 731 856	-3 206	-0,1%

Au 31 décembre 2025, les provisions pour sinistres à payer (PSAP) ont diminué de – 8 050€ ; la méthode appliquée pour ce calcul n’ayant pas évolué par rapport à l’année précédente.

En €	Exercice 2025	Exercice 2024
Ouverture	295 550	289 875
Clôture	287 500	295 550
Evolution	-8 050	5 675

4. Ratios P/C

Le ratio P/C 2025 global s’établit à 96,6% en baisse de 9,4pt par rapport à 2024 (106,0%).

La marge technique totale 2025 est positive et s’établit à +127 k€ (vs. -208 k€ en 2024).

Cette amélioration s’explique principalement par l’effet conjugué de l’augmentation des cotisations (+9%, soit +336k€), de la diminution au global des prestations versées ainsi qu’à une diminution notable de la facture de Mutuaide (-46k€).

Vues par contrat, il convient de noter que le montant de prestations versées s’est orienté à la hausse pour le contrat obligatoire (+3,1%), tandis qu’une baisse sensible a été observée sur le contrat facultatif (-5,0%).

Présentées nettes de frais, les cotisations du contrat obligatoire s’inscrivent en hausse de 11,2%, l’augmentation étant plus modeste sur le contrat facultatif (+7,2%).

Cette variation résulte de :

- L'indexation des cotisations³ au 1^{er} janvier 2025, à hauteur de +9% ;
- La hausse des frais de fonctionnement, liée une refacturation en hausse de la part de GG Vie (correction d'une erreur de 2024) ;
- La baisse du coût de la garantie Assistance, à la suite d'une renégociation avec Mutuaide.

Il est à noter que l'écart de hausse de cotisations nettes de frais, entre les contrats, s'explique par la comptabilisation d'une charge exceptionnelle sur le contrat facultatif ; cette charge concernant une évolution informatique sur l'outil Cassis (en charge de la gestion des appels de cotisations des retraités).

La ventilation des frais retenue en 2025 est proportionnelle au chiffre d'affaires de chaque contrat dans le chiffre d'affaires global : soit 62% pour le contrat obligatoire et 38% pour le contrat facultatif (hors facture Normasys imputable en totalité au contrat facultatif).

³ Appliquées au contrat obligatoire et facultatif, sur les cotisations réglées par les employeurs et par les assurés

En €	Exercice 2025	Exercice 2024	Evo N/N-1	
			En valeur	En %
Total cotisations CO nettes de frais	2 477 138	2 226 653	250 485	11,2%
<i>Cotisations HT Contrat obligatoire</i>	2 682 925	2 441 569	241 356	9,9%
- <i>Frais iGestion</i>	-59 892	-58 443	-1 449	2,5%
- <i>Frais de fonctionnement</i>	-119 321	-101 643	-17 678	17,4%
- <i>Mutuaide</i>	-26 574	-54 830	28 256	-51,5%
Prestations Contrat obligatoire	2 352 348	2 281 824	70 524	3,1%
<i>Prestations payées au 31/12/N</i>	2 169 748	2 107 937	61 811	2,9%
<i>Prestations payées pour en N+1 pour N</i>				
<i>Provision pour prest. à payer N+1</i>	182 600	173 887	8 713	5,0%
<i>Boni/mali sur prestations</i>				
P/C Contrat obligatoire	95,0%	102,5%	-7,5%	-7,3%
Marge Technique Contrat obligatoire	124 790	-55 171	179 961	-326,2%
			0	
Total cotisations CF nettes de frais	1 299 528	1 212 576	86 952	7,2%
<i>Cotisations HT Contrat facultatif</i>	1 445 594	1 350 923	94 671	7,0%
- <i>Frais iGestion</i>	-36 708	-35 820	-888	2,5%
- <i>frais de fonctionnement + Normasys</i>	-93 071	-68 921	-24 149	35,0%
- <i>Mutuaide</i>	-16 287	-33 605	17 318	-51,5%
Prestations Contrat facultatif	1 296 981	1 364 920	-67 939	-5,0%
<i>Prestations payées au 31/12/N</i>	1 192 081	1 243 257	-51 176	-4,1%
<i>Prestations payées pour en N+1 pour N</i>				
<i>Provision pour prest. à payer N+1</i>	104 900	121 663	-16 763	-13,8%
<i>Boni/mali sur prestations</i>				
P/C Contrat facultatif	99,8%	112,6%	-12,8%	-11,3%
Marge Technique Contrat facultatif	2 547	-152 344	154 891	-101,7%
Total cotisations totales nettes de frais	3 776 667	3 439 229	337 437	9,8%
<i>Cotisations HT totales</i>	4 128 519	3 792 492	336 027	8,9%
- <i>Frais iGestion</i>	-96 600	-94 263	-2 337	2,5%
- <i>frais de fonctionnement + Normasys</i>	-212 391	-170 564	-41 827	24,5%
- <i>Mutuaide</i>	-42 861	-88 435	45 574	-51,5%
Prestations totales	3 649 329	3 646 744	2 585	0,1%
<i>Prestations payées au 31/12/N</i>	3 361 829	3 351 194	10 635	0,3%
<i>Prestations payées pour en N+1 pour N</i>				
<i>Provision pour prest. à payer</i>	287 500	295 550	-8 050	-2,7%
P/C Global	96,6%	106,0%	-9,4%	-8,9%
Marge Technique Totale	127 338	-207 515	334 852	

5. Répartition de la consommation médicale par poste de prestations

Concernant le contrat obligatoire, les prestations survenues en 2025 vue à fin février 2026 augmentent de 0,88% par rapport à l'année précédente, vue à la même période.

En € - Prestations vieilles à fin février N+1	Survenance 2025		Survenance 2024		Evo N/N-1	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Orthodontie	187 149	8,25%	169 976	7,56%	17 173	10,10%
Implant et prothèses dentaires	404 295	17,83%	398 071	17,71%	6 225	1,56%
Auxiliaires médicaux	60 643	2,67%	51 403	2,29%	9 241	17,98%
Pharmacie remboursée	112 994	4,98%	107 166	4,77%	5 828	5,44%
Optique et lentilles NR SS	753 172	33,21%	743 419	33,07%	9 753	1,31%
Appareillage	65 291	2,88%	67 257	2,99%	-1 966	-2,92%
Médecines douces + diététiciens	266 250	11,74%	267 938	11,92%	-1 689	-0,63%
Hospitalisation et actes chirurgicaux	46 807	2,06%	82 604	3,67%	-35 796	-43,34%
Autres postes	371 132	16,37%	360 144	16,02%	10 988	3,05%
TOTAL	2 267 734	100,00%	2 247 978	100,00%	19 756	0,88%

Pour le contrat facultatif, les prestations de survenance 2025 vue à fin février 2026 diminuent de 5,62% par rapport à l'année précédente, vue à la même période. En valeur, deux postes expliquent cette diminution : l'implantologie et prothèses dentaires (-22k€), l'appareillage (-14k€).

En € - Prestations vieilles à fin février N+1	Survenance 2025		Survenance 2024		Evo N/N-1	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Orthodontie	2 453	0,20%	2 263	0,17%	190	8,39%
Implant et prothèses dentaires	222 373	17,71%	244 997	18,42%	-22 624	-9,23%
Auxiliaires médicaux	23 360	1,86%	21 103	1,59%	2 257	10,70%
Pharmacie remboursée	75 106	5,98%	71 151	5,35%	3 955	5,56%
Optique et lentilles NR SS	305 431	24,33%	293 967	22,10%	11 464	3,90%
Appareillage	204 187	16,27%	218 322	16,41%	-14 135	-6,47%
Médecines douces + diététiciens	64 724	5,16%	67 050	5,04%	-2 327	-3,47%
Hospitalisation et actes chirurgicaux	219 453	17,48%	262 792	19,76%	-43 339	-16,49%
Autres postes	138 265	11,01%	148 472	11,16%	-10 208	-6,88%
TOTAL	1 255 350	100,00%	1 330 118	100,00%	-74 767	-5,62%

Détail par poste : contrat obligatoire (prestations 2025 réglées au 28/02/2026)

En € - Prestations vieilles à fin février N+1	Survenance 2025		Survenance 2024		Evo N/N-1	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Honoraires médicaux	224 282	9,89%	212 169	9,44%	12 112	5,71%
Actes chirurgicaux	7 875	0,35%	7 387	0,33%	488	6,60%
Radiologie	684	0,03%	540	0,02%	144	26,72%
Analyses	2 556	0,11%	2 847	0,13%	-292	-10,24%
Soins dentaires	1 255	0,06%	2 262	0,10%	-1 007	-44,54%
Prothèses dentaires	262 920	11,59%	250 871	11,16%	12 049	4,80%
Orthodontie	187 149	8,25%	169 976	7,56%	17 173	10,10%
Parodontologie	89 362	3,94%	87 768	3,90%	1 594	1,82%
Implant dentaire	140 121	6,18%	144 938	6,45%	-4 817	-3,32%
Auxiliaires médicaux	60 643	2,67%	51 403	2,29%	9 241	17,98%
Pharmacie 65%	714	0,03%	375	0,02%	339	90,31%
Pharmacie 35%	0	0,00%	0	0,00%	0	
Pharmacie 30%	74 015	3,26%	71 615	3,19%	2 400	3,35%
Pharmacie 15%	36 033	1,59%	33 520	1,49%	2 513	7,50%
Pharmacie Vaccin	2 232	0,10%	1 656	0,07%	576	34,82%
Sevrage tabagique	791	0,03%	543	0,02%	248	45,61%
Contraception	3 297	0,15%	2 348	0,10%	949	40,40%
Optique	581 935	25,66%	572 796	25,48%	9 139	1,60%
Lentilles NR SS	161 438	7,12%	159 773	7,11%	1 664	1,04%
Kératotomie	9 800	0,43%	10 850	0,48%	-1 050	-9,68%
Appareillage	65 291	2,88%	67 257	2,99%	-1 966	-2,92%
Hospitalisation	3 076	0,14%	7 075	0,31%	-3 999	-56,52%
Forfait hospitalier	0	0,00%	100	0,00%	-100	-100,00%
Chambre particulière	35 379	1,56%	66 762	2,97%	-31 384	-47,01%
Lit accompagnant	478	0,02%	1 280	0,06%	-802	-62,68%
Transport	8	0,00%	0	0,00%	8	
Cures	3 792	0,17%	3 955	0,18%	-163	-4,12%
Médecines douces	248 687	10,97%	250 522	11,14%	-1 835	-0,73%
Psychologues	34 396	1,52%	35 890	1,60%	-1 494	-4,16%
Franchise RPP	0	0,00%	0	0,00%	0	
Régul	2 349	0,10%	14 083	0,63%	-11 734	-83,32%
Psychomotriciens	9 614	0,42%		0,00%	9 614	
Diététiciens	17 563	0,77%	17 417	0,77%	146	0,84%
TOTAL	2 267 734	100,00%	2 247 978	100,00%	19 756	0,88%

Détail par poste : contrat facultatif (prestations 2025 réglées au 28/02/2026)

En € - Prestations vieilles à fin février N+1	Survenance 2025		Survenance 2024		Evo N/N-1	
	En valeur	En %	En valeur	En %	En valeur	En %
Honoraires médicaux	79 664	6,35%	80 031	6,02%	-368	-0,46%
Actes chirurgicaux	4 436	0,35%	5 522	0,42%	-1 085	-19,65%
Radiologie	2 497	0,20%	2 906	0,22%	-408	-14,05%
Analyses	2 089	0,17%	2 221	0,17%	-133	-5,97%
Soins dentaires	991	0,08%	745	0,06%	246	32,96%
Prothèses dentaires	123 079	9,80%	135 308	10,17%	-12 230	-9,04%
Orthodontie	2 453	0,20%	2 263	0,17%	190	8,39%
Parodontologie	33 787	2,69%	42 425	3,19%	-8 638	-20,36%
Implant dentaire	98 304	7,83%	108 944	8,19%	-10 641	-9,77%
Auxiliaires médicaux	23 360	1,86%	21 103	1,59%	2 257	10,70%
Pharmacie 65%	4 594	0,37%	4 626	0,35%	-32	-0,68%
Pharmacie 35%	0	0,00%	0	0,00%	0	
Pharmacie 30%	48 715	3,88%	44 337	3,33%	4 377	9,87%
Pharmacie 15%	21 414	1,71%	21 879	1,64%	-465	-2,12%
Pharmacie Vaccin	383	0,03%	310	0,02%	74	23,77%
Sevrage tabagique	196	0,02%	148	0,01%	48	32,48%
Contraception	95	0,01%	14	0,00%	81	562,94%
Optique	285 943	22,78%	275 799	20,73%	10 144	3,68%
Lentilles NR SS	19 488	1,55%	17 118	1,29%	2 370	13,84%
Kératotomie	0	0,00%	1 050	0,08%	-1 050	-100,00%
Appareillage	204 187	16,27%	218 322	16,41%	-14 135	-6,47%
Hospitalisation	9 821	0,78%	23 244	1,75%	-13 423	-57,75%
Forfait hospitalier	5 760	0,46%	6 700	0,50%	-940	-14,03%
Chambre particulière	199 357	15,88%	227 287	17,09%	-27 930	-12,29%
Lit accompagnant	79	0,01%	39	0,00%	40	103,16%
Transport	1 383	0,11%	124	0,01%	1 259	1016,79%
Cures	16 851	1,34%	17 810	1,34%	-959	-5,38%
Médecines douces	61 482	4,90%	64 682	4,86%	-3 200	-4,95%
Psychologues	280	0,02%	800	0,06%	-520	-65,00%
Franchise RPP	0	0,00%	0	0,00%	0	
Régul	1 143	0,09%	1 712	0,13%	-570	-33,27%
Psychomotriciens	280	0,02%	280	0,02%	0	0,00%
Diététiciens	3 242	0,26%	2 368	0,18%	874	36,89%
TOTAL	1 255 350	100,00%	1 330 118	100,00%	-74 767	-5,62%

6. Autres produits techniques et provisions pour participation aux excédents

Le fonds de solidarité, institué par l'accord du 31 décembre 2009, vise à organiser une solidarité intergénérationnelle entre les différentes populations bénéficiaires de la couverture des frais de santé. Il est financé de façon récurrente par les employeurs, les salariés actifs et les anciens salariés partis avant le 1^{er} janvier 2009.

Les cotisations relatives au fonds de solidarité, nettes des allègements de cotisation au profit des anciens salariés, sont enregistrées en « autres produits techniques », ce qui correspond à la part des cotisations mises en réserve pour les nouveaux retraités partis à compter du 1^{er} janvier 2009.

En contrepartie, la provision pour participation aux excédents a été dotée du même montant.

Le fonds s'établit ainsi à 2 960 406€ à fin 2025.

Provision pour participation aux excédents	En €
Dotation initiale employeurs	800 000
Dotation 2010	283 132
Dotation 2011	248 601
Dotation 2012	235 372
Dotation 2013	185 500
Dotation 2014	153 866
Dotation 2015	137 463
Dotation 2016	124 340
Dotation 2017	113 186
Dotation 2018	102 015
Dotation 2019	96 553
Dotation 2020	81 194
Dotation 2021	75 075
Dotation 2022	65 816
Dotation 2023	76 076
Dotation 2024	91 286
Dotation 2025	90 931
Total	2 960 406

7. Placements et produits financiers

Le portefeuille, correspondant aux actifs de la Mutuelle et du fonds de Solidarité, est majoritairement investi en produits de taux (89%) et le solde en OPCVM monétaire (6%) et OPCVM actions (5%).

8. Autres charges techniques

Elles s'établissent à 114 160€ en 2025 contre 83 674€ en 2024. Cette augmentation de 30 k€ étant principalement liée à des frais relatifs à l'outil comptable SAGE (+18k€), au coût exceptionnel concernant une mission de revue des risques (+22k€) tandis que les honoraires de commissariat aux comptes se sont inscrits en baisse (-12k€).

En €	2025	2024
Autres charges externes	73 119	44 520
Impôts et taxes et versements assimilés	1 706	594
Autres charges de gestion courante	39 335	36 212
Autres charges techniques	0	2 348
Dotations aux amortissements	0	0
Variation de la dotation aux clients douteux	0	0
Provision pour dépréciation	0	0
Total charges techniques	114 160	83 674

9. Résultat de l'exercice

L'exercice 2025 dégage un résultat avant IS de 673 168€, contre -8 580€ en 2024.

Après réintégration des plus-values latentes nettes des déductions, à hauteur de 128 113€, le résultat fiscal s'affiche à 801 281€.

Le calcul de l'IS, appliqué à ce résultat fiscal, aboutit à un montant de 196 070€.

Ainsi, le résultat net après IS s'établit de 477 098€.

C. Analyse du bilan et de la situation financière

1. Fonds propres et proposition d'affectation du résultat

Les fonds propres de la Mutuelle s'établissent à 10 498 747€ contre 10 021 649€ en 2024, soit une augmentation de 4,8%.

En €	Exercice 2025	Exercice 2024
Fonds d'établissement constitué	228 600	228 600
Réserves statutaires ou contractuelles	2 567 163	2 421 713
Réserve d'Entraide et de Solidarité du contrat facultatif	1 523 550	1 523 550
Réserve de solvabilité (fiscale)	891 515	891 515
Réserve libre contrat obligatoire	3 792 948	3 846 854
Réserve libre contrat facultatif	993 621	1 142 471
Report à nouveau	24 252	24 252
Résultat de l'exercice après IS	477 098	-57 306
Total	10 498 747	10 021 649

La proposition est d'affecter le résultat de 477 098€ comme présenté dans le tableau suivant.

Contribution du contrat obligatoire et du contrat facultatif à la marge technique 2025 :

- Résultat CO : 240 461€ soit 98 % du résultat technique
- Résultat CF : 4 908€ soit 2 % du résultat technique

Le solde peut être affecté aux réserves facultatives en fonction de la contribution de chacun des contrats au résultat technique.

Article 47 des statuts (L212-1 du code de la mutualité): dotation maximale des réserves contractuelles = 3/4 de la charge des sinistres de l'année précédente.	
La charge de prestations de l'année précédente	3 731 856
75% de la charge de prestations de l'année précédente	2 798 892
Montant des réserves statutaires au 31/12/2025	2 567 163
Reste à doter pour la réserve contractuelle	231 729
Affectation du résultat	
Résultat 2025	477 098
Réserves statutaires ou contractuelles	-231 729
Rémunération de la réserve d'entraide et de solidarité	
Reste à affecter selon taux marge	245 369
Contrat obligatoire	240 461
Contrat facultatif	4 908

2. Placements

En €	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur de réalisation	Plus et moins values latentes	
			En €	En %
Actions et parts d'autres OPCVM				
EUR.CAP.DUR.I4DEC - FR0010013987	350 722	835 694	484 972	138,3%
GF TR AC EUR GDD D - LU0987164919	345 715	444 979	99 263	28,7%
GROUP. ENTREPRISES - FR0010213355	830 790	843 853	13 062	1,6%
Sous-total	1 527 228	2 124 525	597 297	39,1%
Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe				
GROUPAMA ULT SH TER BD G FCP3D - FR0012599637	2 537 978	2 601 758	63 779	2,5%
GR CREDIT EURO ISR - FR0010990085	6 011 882	6 285 419	273 537	4,5%
GROUP. CT EURO CT G SI 3DEC - FR0010890467	3 435 020	3 647 550	212 530	6,2%
Sous-total	11 984 880	12 534 726	549 846	4,6%
TOTAL	13 512 108	14 659 251	1 147 143	8,5%

Pour information - Disponibilités

BNP PARIBAS - Comptes bancaires de dépôts à vue	350 411	350 411
CACEIS - Comptes bancaires de dépôts à vue	95 106	95 106

La valeur de réalisation des placements de la Mutuelle augmente entre 2025 et 2024 et passe de 13 735 182€ à 14 659 251€.

La poche actions et obligations convertibles ressort en plus-value latente de 597 297€. La poche des produits de taux dégageant quant à elle une plus-value latente de 549 846€, consécutivement à la stabilisation des taux d'intérêt du marché obligataire.

Globalement, les plus-values latentes s'établissent à hauteur de 1 147 143€. Pour mémoire les plus-values 2024 ressortaient à 1 032 351€.

La stratégie de gestion des actifs de la Mutuelle vise à préserver ces actifs au travers d'une gestion « en bon père de famille ». En conséquence, les investissements en produits de taux (obligations et assimilés) et en OPCVM de trésorerie sont privilégiés mais, en fonction des opportunités de marché permettant de capter du rendement, des investissements en OPCVM « actions » sont réalisables, sans qu'ils ne puissent excéder 10% du total des actifs gérés (limite du mandat).

En ce sens, un mandat de gestion a été signé entre la Mutuelle Interentreprises Gan et Groupama Asset Management, liberté étant laissée aux gérants du fonds de mettre en place une allocation tactique au mieux des intérêts de la Mutuelle.

Le conseil d'administration a approuvé cette stratégie financière.

La gestion tactique de Groupama Asset Management, c'est-à-dire d'une part la vente d'obligations convertibles et d'OPCVM de taux, dont la durée était faible, et d'autre part le rachat de titres de même nature mais présentant une durée plus importante, s'est montrée efficace.

D. Perspectives 2026

Pour l'exercice 2026, les hypothèses prises se sont appuyées sur une dérive anticipée de la consommation de 5%. Afin de maintenir un pilotage équilibré du régime de protection, le Conseil d'Administration a voté une augmentation des cotisations, pour les contrats obligatoire et facultatif, à hauteur de 4% à effet du 1^{er} janvier 2026.

À la suite de la revue des risques conduite par le cabinet SELENIS en 2025, les travaux portant sur les plans de remédiation se poursuivront au cours de l'exercice ; il est à rappeler que cette mission n'a pas mis en évidence de sujets critiques pour la Mutuelle.

Enfin, sur le sujet de la gestion des actifs, GAM poursuivra ses opérations d'adaptation de l'allocation jusqu'à concurrence du nouveau portefeuille cible, en accord avec la nouvelle stratégie de diversification des risques et d'allongement de la durée sur les placements à taux fixe (obligations).

E. Autres informations

1. Entreprises souscriptrices

Les contrats de la Mutuelle Interentreprises du Gan sont souscrits par :

- Gan Assurances
- Gan Prévoyance
- Gan Patrimoine
- Groupama Gan Vie
- Société Française de Protection Juridique

2. Conventions passées avec d'autres organismes

2.1 Convention CETIP

Sous la marque iGestion, la gestion des prestations de la Mutuelle Interentreprises du Gan est déléguée au Cetip, filiale de Cegedim.

2.2. Convention avec les entreprises souscriptrices des contrats

Les frais de fonctionnement de la Mutuelle (personnel, logistique, informatique, téléphonie) sont refacturés à la Mutuelle par Groupama Gan Vie pour l'exercice 2025.

2. Mandats et fonctions des administrateurs au 31 décembre 2025

ADMINISTRATEURS	FONCTIONS	AUTRES MANDATS
Nicolas BOUCQUEY	Membre Honoraire	
	Représentant des entreprises adhérentes	Admintrateru associationA3P
	Président	
Laurent MERLEN	Membre Participant	Aucun
	Vice-Président	
Capucine Savournin	Membre Honoraire	Aucun
	Représentant des entreprises adhérentes	
	Trésorier adjoint	
Julien THOURAUD	Membre Honoraire	Aucun
	Représentant des entreprises adhérentes	
	Trésorier	
Jean François BESNARD	Membre Participant	Administrateur de l'ASARPA & de ADSA
	Secrétaire	
Jean-Pierre DARRY	Membre Honoraire	Administrateur de APECITA et de l'ADSA
	Représentant des entreprises adhérentes	
	Secrétaire adjoint	
Pascale AUSSET	Membre Participant	Aucun
Marc BERNSTEIN	Membre Participant	Aucun
Jean-François BERTON	Membre participant	Aucun
Philippe GALLET	Membre Participant	Administrateur de GGvie
Marie Claude GALLION	Membre Participant	Aucun
Laurence GALMARD	Membre Participant	Aucun

4. Sommes versées aux administrateurs en 2025

Des remboursements de frais de déplacements et de repas ont été versés pour un montant de 1 149€ à des administrateurs non-salariés.

Les frais de déplacements des administrateurs et des représentants des CSE salariés des entreprises souscriptrices des contrats, sont payés par celles-ci.

5. La rémunération du dirigeant opérationnel

La Mutuelle Interentreprises du Gan ne compte pas dans ses rangs de dirigeants salariés. Aucune rémunération n'a donc été versée dans ce cadre, conformément aux articles L. 114-7 et L. 211-14 du Code de la Mutualité.